

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Conformément à l'ordre de Monsieur le Préfet Maritime,

Il est ordonné à Monsieur de Pérals
(François) Capitaine de frégate, de prendre le
Commandement du Vaisseau le Montebello, en
commission de port

François de Pérals
Commandant

ENREGISTRÉ
à la Majorité Générale,
N°... 6

Le présent sera enregistré au x Revenus et aux Armements
Toulon, le 3 Février 1856

Le Contre-Amiral, Major Général,

Perals

Charaue



Enregistré aux Armements,

Ensigne

Enregistré aux Revenus
à compter du trois février

Perals